



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

La Proposition de loi visant à renforcer l'égalité économique et professionnelle, définitivement adoptée

Désignée responsable de la proposition de loi visant à renforcer l'égalité économique et professionnelle par le groupe La République en Marche, la Députée de Meurthe-et-Moselle, Carole GRANDJEAN, se félicite de l'adoption du texte, qui lève de nombreux obstacles à l'égalité réelle dans notre pays.

Après son adoption en première lecture le 12 mai 2021 à l'Assemblée Nationale, puis une adoption au Sénat le 27 octobre 2021, députés et sénateurs ont trouvé un accord lors de la Commission Mixte Paritaire, mardi 7 décembre 2021.

La proposition de loi visant à renforcer l'égalité économique et professionnelle qui avait été déposée le 23 mars 2021 par la députée Marie-Pierre RIXAIN, est définitivement adoptée ce lundi 13 décembre 2021 à l'Assemblée Nationale.

Pour Carole GRANDJEAN, il était indispensable, après avoir œuvré pour la justice sociale en matière d'égalité femmes-hommes, d'agir pour l'égalité professionnelle et économique. Elle rappelle en effet qu'à poste égal, les femmes gagnent 10,5 % de moins que les hommes, qu'elles ont 30 % de chances en moins d'être financées par les principaux fonds de capital-risque que les hommes, qu'aucune femme ne préside une société du CAC 40 et que les jeunes femmes n'ont pas le même accès aux filières d'avenir.

« Nous tenons l'engagement du Président de la République qui a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Avec ce texte, nous faisons progresser l'égalité tout au long de la vie des femmes, dès l'école, tout en accompagnant les acteurs concernés et en luttant contre le déterminisme de genre. »

La loi adoptée répond à ces injustices en mettant en place des mesures fortes dont certaines au caractère contraignant, devant l'injustifiable persistance des inégalités :

- **Instauration de quotas dans les instances dirigeantes des entreprises :** objectifs de 30% de femmes pour 2027, puis de 40% pour 2030, avec pénalités
- Garantie de l'autonomie financière à travers le versement de son revenu ou de ses prestations sociales sur son compte propre ou conjoint et non sur un compte tiers, comme cela peut encore être le cas aujourd'hui

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

- Lutte contre les biais de genre dans les choix professionnels, en établissant un index de l'égalité par les établissements d'enseignement du supérieur pour chacune de leurs formations avec au moins 30% de femmes dans les jurys de sélection pour l'accès aux formations sélectives du supérieur
- Renforcement de la transparence de l'index de l'égalité professionnelle : la loi prévoit la publication de l'ensemble des indicateurs constitutifs du score global des entreprises, ainsi que les actions de correction
- Garantie d'une place en crèche pour les familles monoparentales et accès à des dispositifs de formation professionnelle pour amorcer leur retour à l'emploi aux bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)
- Renfort du financement de l'entrepreneuriat des femmes : la BPI France, devra respecter des objectifs de mixité dans le soutien aux entreprises, ainsi qu'une certaine représentativité des femmes dans les comités de sélection des projets: l'égaconstitutionnalité.

Pour Carole GRANDJEAN, si l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un impératif de justice, c'est aussi un vecteur d'innovation et de performance pour nos entreprises et notre économie.

La députée, qui avait participé à la création de l'index de l'égalité professionnelle à travers son rôle de responsable de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, rappelle que la majorité a mené de nombreuses actions pour le progrès, l'égalité et la justice sociale : PMA pour toutes, doublement de la durée du congé paternité, Grenelle des violences faites aux femmes, renforcement du droit à l'avortement, et maintenant une exigence légale renforcée pour l'égalité professionnelle et économique.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr